



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 décembre 2025

à 19h30 à la mairie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Décisions modificatives ;
- Legs IRYS - comptabilisation des biens dans l'inventaire ;
- Tarifs redevance assainissement 2026 ;
- Réévaluation du loyer du médecin généraliste 2026 ;
- Tarifs concessions cimetière 2026 ;
- Rapport de la Communauté de communes Bretagne romantique sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024 ;
- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations (articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

Affiché le 25/11/2025

Le Maire,
Georges DUMAS

